



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION FORUM DES IMAGES POUR  
L'ORGANISATION DE 7 REPRESENTATIONS  
D'UN SPECTACLES LES 28, 29 ET 31 MARS  
2022**

**DÉCISION N° DM-22-080  
EN DATE DU 08 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association « Forum des Images », représentée par Monsieur Claude Farge, dont le siège social est situé 2, rue du Cinéma – 75 045 Paris Cedex 01 – pour l'organisation de 7 représentations du spectacle « Clair de lune » les lundi 28, mardi 29 et jeudi 31 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 788,41 € TTC (sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « Forum des Images », représentée par Monsieur Claude Farge, dont le siège social est situé 2, rue du Cinéma – 75 045 Paris Cedex 01 – un contrat de cession pour l'organisation de 7 représentations du spectacle « Clair de lune » les lundi 28, mardi 29 et jeudi 31 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 788,41 € TTC (sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220308-lmc1H9409H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/03/2022 Date de Publication : 08/03/2022
---